

RAPPEL DES CERTAINES OBLIGATIONS DANS NOS STANDS

OBLIGATIONS D'AFFICHAGE

Plan d'occupation et de sécurité et d'évacuation du stand.
Numéro de téléphone en cas d'urgence.
Numéro d'homologation FFTIR du stand
Règlement intérieur de l'association.
La défense de Fumer sur les pas de tir.
La liste des dirigeants et leur fonction.
La liste des secouristes.
Diplômes formateurs /cartes professionnelles.
Les Horaires d'ouvertures.
Les tarifs.
L' information (art 322,5 du code du sport) concernant les
violences ou harcèlements.
L'information sur le lavage des mains.

OBLIGATIONS MATERIELLES

Boite à pharmacie (avec des produits en date de validité)
Défibrillateur

OBLIGATION PREFECTORALE

Registre des Tirs Controlés Armes à feu -CAT B.
Déclaration annuelle d'activité.



Sur le panneau "des ventes d'armes" ou
"Bonnes Occasions" avec des photos

NE DOIVENT PAS APPARAÎTRE :

- ❶ Le téléphone du vendeur
- ❷ Le nom du vendeur
- ❸ Le prix de l'article.

La bonne pratique est de mettre un numéro de référence
sur les photos et d'enregistrer ces informations sur un cahier a part.